Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260428-CM_280426_19-DE

CARENTOIR

Commune : Carentoir
Département : Morbihan
Arrondissement : Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CARENTOIR, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David NAËL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	27	
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance	20	Date de la convocation
Nombre de votants de la présente délibération	27	15 avril 2026
Délibération	N° D19 – 28/04/2026	

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance				20
ANTOINE Jean-Michel	**AUBAUD** Youenn	**BAGOT** Anthony	**BOIROT** Axel	**BONNET** Jean, Yves
BORDIER Valérie	**CORDUAN** Marie Andrée	**GASCARD** Fabrice	**GICQUEL** Mickaël	**GILLES** Jean-Michel
GUÉMENÉ Claudia	**JOUIN** Patrick	**LORIOT** Viviane	**NAËL** David	**REMINIAC** Élodie
SAUNEUF Aurélia	**TARLET** Raphaël	**TRIMOLET** Mireille	**TRUFLEY** Jacqueline	**VALLAIS** Romuald

Nombre de conseillers excusés donnant pouvoir		3
BOUILLO Anthony	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**ANTOINE** Jean-Michel
CHEVAL Emmanuelle	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**NAËL** David
HAUROGNÉ Valérie	**AYANT DONNE POUVOIR A**	**AUBAUD** Youenn

Nombre de conseillers arrivés en cours de séance		4
GICQUEL Chrystelle	**Arrivée à 19h04**	**Votant à compter du point 4a1**
HERCOUËT Jean Yves	**Arrivée à 19h13**	**Votant à compter du point 4a1**
PAYEN Laëtitia	**Arrivée à 19h04**	**Votant à compter du point 4a1**
ROSELIER Emmanuelle	**Arrivée à 19h50**	**Votant à compter du point 4c (FDL)**

Secrétaire(s) de séance	**ANTOINE** Jean-Michel	**TRIMOLET** Mireille
Ouverture de séance	19H00	

OBJET : DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - MISE EN ŒUVRE ET ENVELOPPE FINANCIÈRE-ANNÉE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le succès de ce dispositif mis en place à titre expérimental en 2013 (délibération du 21 mai) confirmé par délibérations successives depuis 2014, il est proposé la reconduction de cette initiative pour 2026.

Considérant, pour rappel, les objectifs poursuivis par ce dispositif, qui consiste à proposer à des jeunes âgés de 16 à 18 ans de participer à la réalisation de divers travaux sur le territoire communal pour le compte de la Commune, en contrepartie d'une rémunération en argent liquide (espèces) lesquels sont les suivants :

- impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie, et favoriser leur appropriation positive de l'espace public ;
- valoriser le travail qui peut être effectué par ces jeunes, à leurs yeux et à ceux des adultes ;
- améliorer l'image et le comportement des jeunes sur la Commune, tout en luttant contre l'inactivité et ses dérives ;
- aider les jeunes à se construire, via leur participation à un travail d'intérêt collectif local ;
- confronter des jeunes à des règles simples, à des objectifs accessibles, et au monde du travail ;
- favoriser les liens intergénérationnels, et la reconnaissance mutuelle ;
- sensibiliser chacun aux tâches accomplies par les agents des services municipaux et aux missions remplies par la Commune ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260428-CM_280426_19-DE

Après en avoir délibéré,

➔ **Le Conseil municipal, à l'unanimité par 27 voix pour :**

- **Prononce** la reconduction de ce dispositif pour 2026 selon les modalités suivantes :
  - Budget de 2 500,00 euros affectés à la rémunération de ce dispositif ;
  - Possible accueil de jeunes, dans ce cadre et sur signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique ou administratif, pour le compte de la Commune (arrosage et nettoyage de massifs, peinture, entretien de locaux, nettoyage de mobilier urbain, secrétariat...) ;
  - Conclusion de tels engagements avec des jeunes domiciliés à Carentoir et Quelneuc, sur les périodes de vacances scolaires, pouvant commencer au cours des vacances de Pâques puis d'été 2026. (juillet – août) voire de la Toussaint;
  - Intervention des jeunes candidats par créneaux de 3h30 par jour (sur une demi-journée) incluant 0h30 de pause, dans la limite de 30 demi-journées par jeune au maximum sur l'année, sans possibilité de cumuler deux créneaux sur une même journée ;
  - Rémunération fixée à 15 euros pour chaque créneau, soit une durée de travail effectif de 3 heures, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu (dans les jours suivants) ;
  - Encadrement assuré par les agents et élus de la Commune ou bénévoles.
- **Autorise** la création d'une régie d'avances pour permettre la rémunération des jeunes en espèces.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David ***NAËL***

MAIRIE DE CARENTOIR (56) Morbihan

Les secrétaires de séance,
Jean-Michel ***ANTOINE*** **&** Mireille ***TRIMOLET***